



# FRANCE

64<sup>ème</sup> Assemblée Générale des Nations Unies  
Première Commission

(New York, 5 octobre – 3 novembre 2009)

\* \*  
\*

Intervention prononcée  
par Son Excellence Monsieur Eric Danon  
Représentant permanent de la France  
auprès de la Conférence du désarmement à Genève

## **Explication de vote sur les résolutions L.1 et L.36**

« Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires »

« Volonté renouvelée de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires »

**New York, 28 octobre 2009**

**Vérifier au prononcé**

## Résolution L1

Monsieur le Président,

La France se félicite de l'adoption de la résolution L1. Le vote d'aujourd'hui témoigne du soutien international à l'engagement de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires (dit traité « cut off ») - soutien également exprimé récemment par l'importante résolution 1887 adoptée par le Conseil de sécurité, réuni au niveau de ses chefs d'Etats et de gouvernement, le 24 septembre dernier.

La France s'est depuis près de quinze ans engagée avec force en faveur de la négociation d'un traité cut off. Il s'agit de l'une des propositions en matière de désarmement mises en avant par le Président de la République dans son discours prononcé à Cherbourg en mars 2008, qui a été reprise dans le plan d'action européen de désarmement adopté en décembre 2008 par les 27 chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne.

L'arrêt de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires est en effet prioritaire et central dans le processus de désarmement nucléaire, avec l'entrée en vigueur du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Ces deux traités doivent permettre de réaliser le double gel qualitatif et quantitatif des arsenaux nucléaires, essentiel pour la poursuite des efforts de désarmement.

Pour ce qui la concerne, la France a, depuis longtemps déjà, souhaité donner l'exemple. Elle a interrompu, dès 1992, toute production de plutonium pour ses armes nucléaires et a pris une mesure similaire en 1996 pour ce qui concerne l'uranium hautement enrichi. Elle est le premier Etat à avoir décidé en 1996 de fermer et de démanteler ses installations de Pierrelatte et Marcoule consacrées à la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Le démantèlement de ces installations est irréversible, comme ont pu le constater des représentants des Etats membres de la conférence du désarmement, des experts non-gouvernementaux et des journalistes lors des visites de ces installations organisées en 2008 et en 2009 par la France. La France ne dispose plus aujourd'hui d'installations produisant de matières fissiles pour les armes nucléaires.

La France souhaite que la Conférence du désarmement entame dès janvier les négociations sur un traité cut off, sur la base du programme de travail adopté par consensus par la CD en mai dernier. Dès à présent, la France, comme d'ailleurs ses partenaires de l'Union européenne, appelle tous les Etats concernés au strict respect d'un moratoire immédiat sur la production de matières fissiles pour les armes nucléaires.

## Résolution L.36

Monsieur le Président,

La France souhaite s'exprimer sur la résolution L36, intitulée "volonté renouvelée de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires", afin d'indiquer les raisons pour lesquelles elle s'est abstenue, cette année, sur cette résolution.

La France considère qu'il s'agit d'une résolution importante et a toujours engagé un dialogue constructif avec le Japon sur celle-ci. Elle s'est réjouie, en 2008, de pouvoir la soutenir. Dans la perspective de la Conférence d'Examen du TNP en mai prochain, il importe que le message qu'elle adresse sur les progrès accomplis, les difficultés qui demeurent et le jalon important que constitue la résolution 1887 du Conseil de Sécurité soit clair, complet et tienne pleinement compte des réalités. Or, sur certains points, la résolution L36 aurait gagné à être améliorée.

La France regrette en particulier que la résolution dresse un constat incomplet des efforts en matière de désarmement nucléaire. La France se félicite de la décision des deux principaux Etats dotés de parvenir d'ici la fin de l'année à un accord faisant suite au traité START et soutient donc pleinement les termes dans lesquels que la résolution salue cette décision. Un nouvel accord de réduction des arsenaux offensifs stratégiques russe et américain constituerait en effet une avancée majeure compte tenu de la taille des arsenaux concernés. Il nous semble, en revanche, regrettable que les mesures qui ont d'ores et déjà été prises et mises en œuvre par d'autres Etats dotés, notamment par la France mais aussi le Royaume-Uni, ne soient plus rappelées. Elles l'étaient explicitement l'an dernier, elles auraient dû l'être à nouveau cette année. La résolution 1887 adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité le 24 septembre dernier reconnaît d'ailleurs les " efforts de réduction des arsenaux nucléaires et de désarmement entrepris et accomplis par les Etats dotés d'armes nucléaires ".

Nous estimons par ailleurs que la résolution aurait pu davantage souligner l'importance de promouvoir une approche concrète du désarmement. Au-delà des discours et des visions, le véritable engagement en faveur du désarmement est celui qui se traduit par des actes concrets. C'est cela qu'il nous faut valoriser, notamment dans la perspective de la Conférence d'examen du TNP l'an prochain. C'est de cette manière que nous pourrions véritablement, comme les Chefs d'Etat et de gouvernement des 15 membres du Conseil de sécurité l'ont souligné le 24 septembre dernier, «œuvrer à un monde plus sûr pour tous et créer les conditions pour un monde sans armes nucléaires, conformément aux objectifs énoncés dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, d'une manière qui promeuve la stabilité internationale, et sur la base du principe d'une sécurité non diminuée pour tous.»

Je souhaite ajouter, en dernier lieu, pour m'en réjouir, que la France soutient la mention faite à l'OP5 de la transparence accrue manifestée par certains Etats dotés sur leurs arsenaux nucléaires, y compris sur le nombre de leurs têtes nucléaires. J'ai plaisir à rappeler ici que c'est le cas de la France qui a annoncé l'an dernier, par la voix du Président de la République, le plafond total de son arsenal nucléaire et qui a organisé plusieurs visites sans précédent de ses anciennes installations de production de matières fissiles pour les armes nucléaires.